

DESTINATAIRES : Etablissements pour personnes âgées

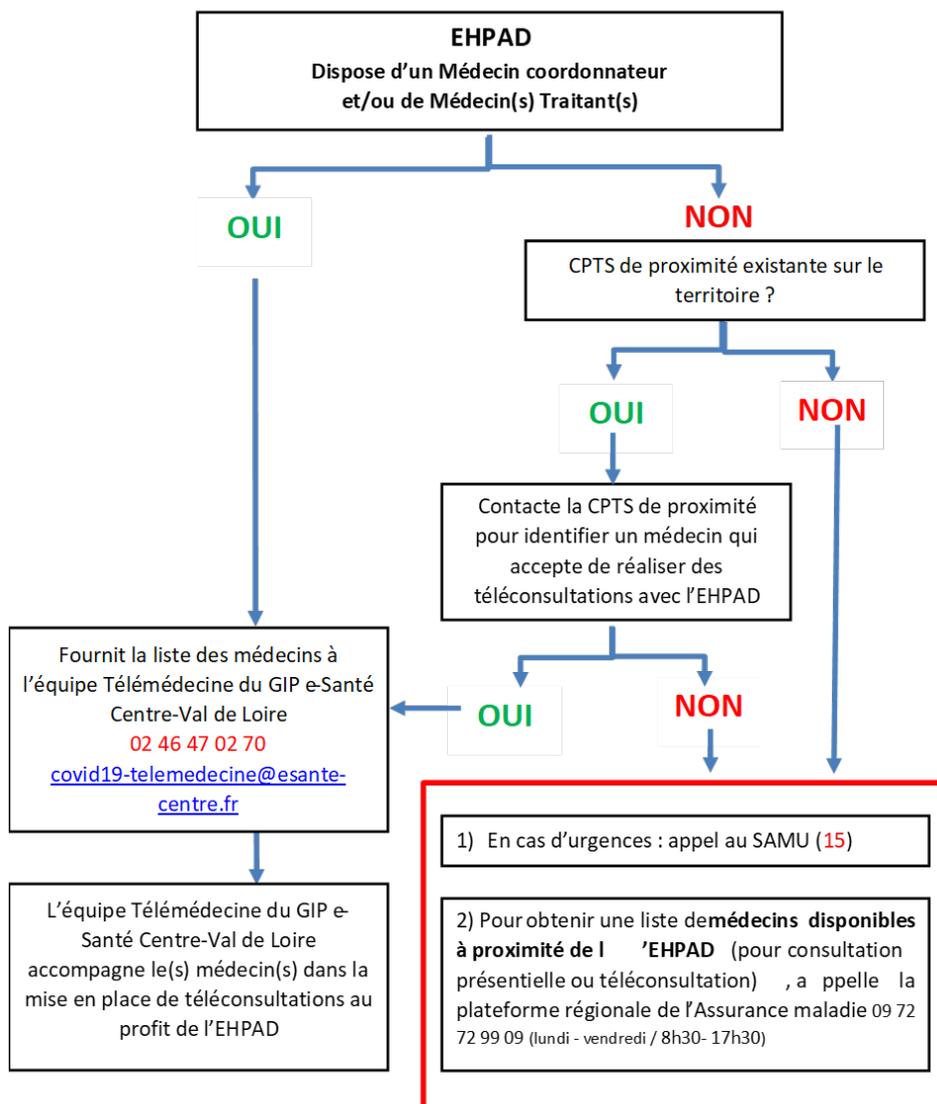
FICHE N°6 - PRISE EN CHARGE DES RESIDENTS ET APPUI AUX EHPAD

Cette fiche est destinée à préciser les appuis possibles auprès des EHPAD pour la prise en charge de leurs résidents ainsi que pour leur organisation dans la situation actuelle.

LA PRISE EN CHARGE DES RESIDENTS

1. MISE A DISPOSITION D'UNE EXPERTISE MEDICALE /SOIGNANTE

Les médecins traitants / les médecins coordinateurs



L'appui de la télémédecine

- Des téléconsultations peuvent être possibles via la nouvelle plateforme régionale dédiée aux téléconsultations Covalia Web (fiche descriptive page suivante) ou via d'autres plateformes commerciales. Les téléconsultations sont alors accessibles sur ordinateur, tablette et smartphone.
- Pour les EHPAD qui l'utilisent, la plateforme régionale de télémédecine COVOTEM reste opérationnelle dans les usages déjà en cours.
- L'équipe régionale de télémédecine du GIP e-Santé Centre-Val de Loire se tient à la disposition des établissements pour :
 - Répondre à toutes les questions relatives à la télémédecine ;
 - Accompagner les professionnels de santé intervenant dans les établissements ;
 - Conseiller sur les équipements informatiques et les prérequis techniques et réseau ;
 - Réaliser un test de téléconsultation.

Pour contacter le GIP e-Santé Centre-Val de Loire :

- Par téléphone : au 02 46 47 02 70 (de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi)
- Par e-mail : à covid19-telemedecine@esante-centre.fr
- En remplissant le formulaire de contact présent sur notre page Internet dédiée : <https://www.sante-centre.fr/portail/teleconsultation/covid-19%2c1583%2c1990.html>



Téléconsultation pour structure médico-sociale



UNE QUESTION ?

Je prends connaissance des procédures détaillées sur la base documentaire : https://www.sante-centre.fr/portail/teleconsultation/base-documentaire_16011995.html?
Je contacte l'équipe régionale Télémédecine du GIP e-Santé Centre-Val de Loire :

- Par téléphone : au 02 46 47 02 70 (de 9h00 à 17h00, du lundi au vendredi)
- Par e-mail : covid19-telemedecine@esante-centre.fr



Les CPTS

Nom de la CPTS	Département	Coordinateur/référent en attente de coordinateur	Contact
Sud-Lochois	37-36	Gisèle GRAVIER	coordination@cpts-sudlochois.fr
Rabelaisie	37	Pauline LEPEUVE	cpts.rabelaisie@gmail.com
Asclépios	37-41	Aude LELOUP	asclepios.cpts@free.fr
Châteauroux and Co	36	Marine COUSSET	cptschateaurouxandco@gmail.com
Est 18	18	Hélène HENRY-FERRIC	cpts.est18@gmail.com
Pays de Bourges	18	Hélène HENRY-FERRIC	cptspaysdebourges@gmail.com
Giennois-berry	45-18	Laïla CHATOUI	cptsgiennoisberry@gmail.com
Sud-28	28-41	Sylvie MATHIAUD	cptssud28@gmail.com
Nord Touraine	37	Non	pspnordtouraine@gmail.com
Orléanaise	45	Marion SEIBERT	cpts.orleanaise@gmail.com
Beauce-Gâtinais	45-28	Sandie TAVERNIER	sandie.tavernier@urpsml-centre.org
La Salamandre	41	Marie MILLET	cptslasalamandre@gmail.com
O'Tours	37	Fanny BAUDUIN	cptsotours@gmail.com
		Blandine LENAIN	blandise.cpts@gmail.com
Boischaut Nord	36	Marine COUSSET	marine.cousset@urpsml-centre.org
Vendômois	41	Marie MILLET	marie.millet@urpsml-centre.org
Nord-Ouest-Eure-et-Loire	28	Sandie TAVERNIER	sandie.tavernier@urpsml-centre.org
Gâtinais-Montargois	45	Charlotte De FONTGALLAND	charlotte.defontgalland@urpsml-centre.org
Est Orléanais	45	Mylène ROUZAUD-CORNABAS	mylene.rouzaudcornabas@urpsml-centre.org
Vierzonais	18-41	Xavier PASCAL	xavier.pascal@urpsml-centre.org
Boischaut Sud (La Châtre)	36	Marine COUSSET	marine.cousset@urpsml-centre.org
Val de Creuse (Argenton sur Creuse)	36	Ludivine BREGEON	ludivine.bregeon@urpsml-centre.org
Brenne	36	Ludivine BREGEON	ludivine.bregeon@urpsml-centre.org
Sud 41	41	Quentin HEULINE	quentin.heuline@urpsml-centre.org
Perche	28	Aurélie LLETERTRE-MONNIER	aurelie-letertremonnier@urpsml-centre.org
Château-Renault	37	Angélique BOUCHER	boucher.angelique@berry-touraine.msa.fr
Sologne	45/41	Xavier PASCAL	xavier.pascal@urpsml-centre.org
Chartres	28	Aurélie LLETERTRE-MONNIER	aurelie-letertremonnier@urpsml-centre.org
Issoudun	36-18	Quentin HEULINE	quentin.heuline@urpsml-centre.org
Ouest du Loiret	45	Mylène ROUZAUD-CORNABAS	mylene.rouzaudcornabas@urpsml-centre.org
Sancerre	18	Xavier PASCAL	xavier.pascal@urpsml-centre.org
St Amandois	18	<i>Recrutement en cours. Si besoin contacter : mylene.rouzaudcornabas@urpsml-centre.org</i>	
Dreux	28	Aurélie LLETERTRE-MONNIER	aurelie-letertremonnier@urpsml-centre.org

2- MISE A DISPOSITION D'UNE EXPERTISE GERIATRIQUE

La mise en place d'une astreinte par GHT

- Les missions de l'astreinte départementale :
 - Répondre aux problématiques de prise en charge des personnes âgées à la demande du médecin coordonnateur d'un EHPAD, d'un médecin traitant ou par un établissement ou un service n'ayant pas accès à une expertise médicale ou soignante.

- Apporter son appui par téléphone, téléconsultation ou dans les situations complexes selon les territoires pourra se déplacer en équipe mobile avec des professionnels paramédicaux.

➤ Le fonctionnement de l'astreinte :

Les permanences sont organisées avec la participation des gériatres de chacun des GHT. Elles sont assurées 7J/7 en journée.

➤ Les astreintes gériatriques en Centre-Val de Loire

3- MISE A DISPOSITION D'AUTRES EXPERTISES

L'HAD

Se référer à la plaquette HAD : [Fiche Covid 19 - Plaquette HAD](#)

ASTREINTE GERIATRIQUE SANITAIRE						
Dpt	ES porteur	N° téléphone de l'astreinte	Mail contact de l'astreinte	Période couverte	Amplitude horaire	Secteur géographique couvert
18	CH Bourges - support GHT 18	02 48 48 48 48	emgt@ch-bourges.fr	7j/7j	du lundi au vendredi : 13h30-18h30 WE et jours fériés : 8h-19h	Nord et est du département - 24 EHPAD
	CH Vierzon	02 48 52 33 28	ebarakat@ch-vierzon.fr	du lundi au vendredi	9h-16h	Ouest - 7 EHPAD
	CH St-Amand-Montrond	02 48 63 25 25	palbou@ch-stamand.fr	7j/7j	8h-20h	Sud - 9 EHPAD, 2 MARPA
28	CH Chartres - support GHT 28	07 84 06 01 39	egal@ch-chartres.fr	7j/7j	9h-18h	département
36	CH Châteauroux - support GHT 36	02 54 29 63 10	covidehpad36@ch-chateauroux.fr	7j/7j	8h-19h	département
37	CHU Tours - support GHT 37	02 47 47 87 87	appui.ehpad37@chu-tours.fr	7j/7j	9h-18h	département
41	CH Blois - support GHT 41	0 801 902 453	castt@ch-blois.fr	7j/7j	9h-17h	département
45	CHRO - support GHT 45	02 38 61 31 21	coordination-covid.ehpad@chr-orleans.fr	7j/7j	9h-18h30	département

L'astreinte IDE de nuit

Il est rappelé que ce dispositif a pour objectif d'éviter :

- en situation programmée, une prise en charge défaillante, notamment pour l'accompagnement de fin de vie,
- en urgence, des hospitalisations inappropriées au seul motif de la nécessité de soins infirmiers.

Tous les EHPAD de la région ne bénéficient pas encore de ce dispositif. Durant cette période il a été demandé, autant que de possible, que les porteurs du dispositif puissent étendre leurs zones d'intervention. Un travail est en cours en ce sens avec les Délégations Départementales de l'ARS.

L'expertise en soins palliatifs

Se référer à la fiche Soins Palliatifs : [Fiche Covid-19 PA 7 - Soins palliatifs](#)

4- L'HOSPITALISATION

Une organisation est mise en place dans les établissements de santé pour qu'autant que, autant que de possible et selon les circonstances, la personne âgée puisse être hospitalisée avec une admission directe au sein du service sans passage par les urgences.

Les sorties d'hospitalisation d'un résident d'établissement d'hébergement pour personnes âgées sont conditionnées aux règles suivantes :

- hospitalisation pour une infection à Covid19, l'établissement de santé ne décidera de sa sortie d'hospitalisation qu'après guérison clinique.

A cet effet, les critères et délais de guérison clinique ont été partagés avec les établissements de santé.

- pour tout autre motif d'hospitalisation l'établissement de santé pratiquera un test de dépistage par RT-PCR à la personne avant sa sortie d'hospitalisation. Lors de l'admission dans l'établissement médico-social, il y aura nécessité du respect strict des mesures barrières, de la prise de température du résident et d'un confinement en chambre pendant 14 jours.

DES RESSOURCES AUPRES DES EHPAD

1- L'APPUI DES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DE PROXIMITE

Les établissements hospitaliers situés à proximité des EHPAD peuvent apporter un appui dans différents domaines :

- Mettre à disposition leur expertise en matière de règles d'hygiène, d'organisation et de ressources humaines
- Mobiliser leurs équipes opérationnelles d'hygiène ou leur service RH auprès des EHPAD.
- Proposer à l'EHPAD tout autre appui possible.

Une réflexion a été menée avec les structures hospitalières pour que chaque EHPAD de la région puisse bénéficier d'un appui par l'établissement sanitaire le plus proche au sein de son territoire.

2- MISE A DISPOSITION DE L'EXPERTISE DU CPIAS

Le Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins Centre-Val de Loire apporte tout conseil en matière d'hygiène, met à disposition des diaporamas, organise des webinar ...

<https://rhc-arlin.pasman.fr/>

3- MISE EN PLACE D'UN TELESTAFF PLURIDISCIPLINAIRE REGIONAL

L'Equipe Régionale Vieillesse Maintien de l'Autonomie coordonne cette action. Une invitation est adressée à chaque direction d'EHPAD pour lui proposer ce service.

COVID 19

« TÉLÉSTAFF EHPAD • CENTRE-VAL DE LOIRE »

Objet :	Téléstaff d'accompagnement des EHPAD de la région Centre-Val de Loire en gestion de crise COVID 19.		
Contexte et enjeux :	A l'initiative des Drs. Jean Rouleau, Bernard Mercier et Godeffroy Hirsch, un téléstaff départemental « EHPAD Loir-et-Cher, COVID 19 » a été initié le 23 mars 2020.		
Objectifs :	Etendre le dispositif à l'ensemble des professionnels des EHPAD de la région Centre-Val de Loire pour un égal accès à la sécurité et à la qualité des soins sur le territoire.		
Population et territoires concernés :	<p>Toute personne ressource nécessaire à la gestion de crise en interne des EHPAD (médecins coordinateurs, directeurs, IDEC, cadres...)</p> <p>Sur les 6 départements de la région Centre-Val de Loire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porteur du projet : ▪ Partenaires : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Equipe Régionale Vieillesse et Maintien de l'Autonomie ▪ SEPIA 41 GCSMS des EHPAD publics autonomes du Loir-et-Cher ▪ CPias ▪ Professionnels médicaux, paramédicaux et administratifs susceptibles de vouloir s'impliquer
Mode opératoire du téléstaff :	<p>1. Mettre à disposition des établissements une plateforme numérique permettant l'accès aux téléstaffs :</p> <p>Utilisation de la plateforme numérique « Google meet » (habilitée hébergement données de santé & RGPD) offrant une visio/audio conférence pouvant contenir jusqu'à 250 connections simultanées. Un lien de connexion web sans inscription et un numéro de téléphone dédié sécurisé sont communiqués avant chaque téléstaff.</p> <p>2. Structurer le téléstaff / ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'état de la situation en Centre-Val de Loire / des points d'actualités - Les réponses aux questions <p>Pour chaque téléstaff et ce, jusqu'à trois heures avant, les établissements sont invités à remonter leurs questions sur la plateforme « Google Form ». Un lien leur est communiqué.</p> <p><u>Une équipe de pilotage sera constituée pour chaque département.</u></p> <p>Du chef de projet de l'ERVMA, d'un médecin, d'un directeur et d'un personnel non médical aidé du CPias</p> <p>3. Préparer le téléstaff</p> <p>En amont de chaque téléstaff, les questions sont envoyées sur la plateforme « Google Form » et regroupées par thématique (médicale, paramédicale, administrative) afin de répondre au plus grand nombre. L'équipe prépare ensuite les réponses adaptées selon les guidelines, doctrines (...) en vigueur.</p> <p>4. Lancer le téléstaff</p> <p>Les téléstaffs auront lieu tous les lundis et jeudis de 14h à 14h30.</p> <p>5. Rédiger et diffuser par mail le compte-rendu du téléstaff précédent accompagné des informations nécessaires pour le téléstaff suivant.</p>		

4- MISE A DISPOSITION DE FICHES PRATIQUES SUR LE SITE DE L'ARS



L'ARS met à disposition des fiches outils pratiques pour accompagner les établissements médico-sociaux dans la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19. Consultez les ci-dessous (Lorsque les fiches sont mises à jour, les modifications apportées par rapport à la version précédente sont mentionnées en vert).

Ces fiches ne se substituent pas aux recommandations nationales que l'ARS continuera d'envoyer aux établissements et services médico-sociaux de la région au fur et à mesure de leur diffusion, ni à leurs procédures internes.

C'est une aide qui est proposée avec des rappels de procédures, des modes opératoires appliqués à la région ou des contacts de ressources locales afin prendre en charge au mieux les personnes fragiles dans la situation actuelle.

Elles seront mises à jour régulièrement et pourront être complétées pour tenir compte des remarques ou besoins remontés par les établissements.

Pour les établissements accueillant des personnes âgées



-  Fiche Covid-19 PA 1 - Activation des plans bleus (pdf, 199.81 Ko)
-  Fiche Covid-19 PA 2 - Mesures barrières (pdf, 382.44 Ko)
-  Fiche Covid-19 PA 3 - Mesures de confinement (pdf, 198.84 Ko)
-  Fiche Covid-19 PA 4 - Apparition du premier cas Covid-19 (pdf, 237.83 Ko)
-  Fiche Covid-19 PA 6 - Prise en charge et suivi des résidents Covid-19 (pdf, 1.06 Mo)
-  Fiche Covid-19 PA 7 - Soins palliatifs (pdf, 253.2 Ko)
-  Fiche Covid-19 PA 8 - Gestion d'un décès en EHPAD durant l'épidémie Covid-19 (pdf, 253.8 Ko)